

NADAILLAC

HAMEAU DE LA FORÊT

BULLETIN MUNICIPAL 22 – ANNEE 2021

Le village de la Forêt

Un peu d'histoire



Les journées des 30 et 31 mars 1944 auront marqué à jamais les villages de la Forêt et de la Raymondie.

En effet, ce jeudi 30 mars, la division Brehmer a envahi le secteur de Terrasson et se rapproche de Nadaillac. Les nazis viennent pour tenter d'anéantir le groupe de maquisards « Maurice Dujarric », installé depuis une dizaine de jours dans le hameau de la Forêt et de la Salamonie.

Les maquisards parviennent à s'échapper vers Coly. Le village est alors détruit, pillé et incendié. Les habitants, accusés d'aider la résistance, sont transportés en camion à Condat sur Vézère où ils passent la nuit, enfermés dans une classe d'école.



Le lendemain, André Delbos, son fils Yvon et Paul Cérou seront exécutés dans une prairie sur la route de Coly.

La colonne reviendra le lendemain et achèvera son « travail », exécutant André Pecouyoul et Adrien Jardel à proximité du village de la Raymondie, village qui aura fait également auparavant l'objet de pillages et d'incendies.

En octobre 1944, à la demande du sous-préfet, Louis Vilate instituteur public à Nadaillac, relate, dans un récit* très précis d'une dizaine de pages, les événements qui ont frappé le petit hameau tranquille de la Forêt et les environs de Nadaillac durant ces derniers jours de mars 1944 et des nouveaux affronts subis en juin.

*** il est possible de se procurer une copie de ce récit en mairie.**



Maison bourgeoise dit « Le Château » avant 1944



Même lieu aujourd'hui



Jeannot Delbos avait presque 11 ans lorsque ce 30 mars 1944, il fut emmené avec sa maman, sa grand-mère, sa tante, sa petite sœur et une voisine à Condat sur Vézère. Son papa a eu le temps de s'enfuir dans les bois. Ils passeront la nuit dans une classe d'école. Interrogés le lendemain matin à tour de rôle, ils seront relâchés et rentreront à pied « en sabots » jusqu'au village de Laval, commune de Jayac, où ils seront hébergés chaleureusement par une famille. Ils ne reviendront à la Forêt que 9 ans plus tard, après la construction d'une nouvelle maison, celle où il demeure toujours.

René Laval avait 18 ans. Se sentant menacés, en raison des événements survenus la veille à la Forêt, ses parents lui demandent de s'enfuir. Paul Laval, son père sera arrêté par les allemands. Il sera relâché en fin d'après-midi, avec deux personnes d'origine juive. Les allemands leur demandent de se sauver, les poussent en dehors du camion et après quelques mètres ouvrent le feu. Monsieur Laval, blessé, réussira à se cacher au pied d'une souche puis se traîner jusqu'au hameau de Laval afin de se réfugier auprès de membres de sa famille pour y être soigné. Les deux hommes juifs seront exécutés.



Un grand merci Messieurs pour votre accueil et vos témoignages

Le village de la Forêt aujourd'hui

Situé à environ 4.5 Km du bourg, le village compte aujourd'hui une dizaine d'habitants. Au 19^{ème} siècle, la population était d'environ 80 habitants.

Quelques curiosités : croix en fer forgé, citernes et puits, témoins d'une période où l'eau était une priorité.



Le hameau autrefois tourné principalement vers l'agriculture (élevage et noix), recense aujourd'hui de nouvelles activités artisanales. En effet, venus tout droit de Loire Atlantique, Amélie, Nicolas et leurs enfants se sont installés dans le hameau en mars 2020 et y ont développé leurs activités de potière et torréfacteur.

Amélie et Nicolas vous ouvrent les portes de leur atelier où l'on peut admirer divers objets en grès céramique (photophores, portes savon, saladier...), réalisés uniquement au tour à pied, façonnés à la main et exigeant plusieurs heures de travail.



Dans cet atelier, la vue n'est pas le seul sens en émoi. En effet, une agréable odeur de café se dégage. Nicolas, torréfacteur depuis 10 ans nous explique ce procédé qui consiste à transformer ce petit grain vert venu tout droit de Colombie, d'Asie ou bien encore d'Afrique, en grain de café prêt à être moulu, exigeant également plusieurs heures de travail pour être cuit à cœur afin d'en développer le goût.



Les réalisations d'Amélie et Nicolas sont en vente au Marronnier et dans diverses boutiques de Dordogne ou bien encore sur les marchés. Les ventes et visites sont possibles à l'atelier sur rendez-vous.



Pour se rendre à la Forêt, n'hésitez pas à rejoindre l'itinéraire de randonnée dit « Boucle de la Forêt » d'une distance d'environ 10 km qui traverse de magnifiques forêts de chênes, découvre de jolis points de vue. Vous pourrez admirer sur votre chemin plusieurs éléments de petit patrimoine : jolies croix de fer forgé, puits, toits de lauze, porches, linteaux, portails et piles de portails. Mais surtout ne pas perturber les troupeaux d'animaux (gardez vos toutous en laisse).



Le mot du Maire



Ce début d'année 2022 commence avec les mêmes difficultés en raison de la pandémie qui sévit dans le monde depuis deux ans. Durant toute cette année 2021, nous avons été contraints de faire appliquer les mesures sanitaires. Je comprends le mécontentement et la gêne de notre population mais les directives s'imposaient par prévention, solidarité et civisme.

Nos écoles ne sont pas épargnées, quelques cas sont apparus depuis la rentrée 2021 et je tiens à remercier tout particulièrement les enseignantes et les employés municipaux qui gèrent cette situation avec beaucoup de courage et de maîtrise.

Malgré tout, votre conseil municipal a travaillé au mieux sur le programme dont nous nous étions engagés en 2020 lors des élections municipales.

Des travaux ont été réalisés sur les routes communales. L'aire multisports intergénérationnelle est pratiquement terminée et le système informatique de nos classes a été modernisé, il est opérationnel depuis la rentrée de janvier.

Ces investissements, au service de tous, renforcent l'attractivité de notre commune qui, n'en doutons pas, motiveront de nouveaux arrivants à s'implanter durablement sur notre territoire.

Dans le précédent bulletin municipal, nous vous avons informé du souhait du conseil d'engager une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Grande Grèze ». Deux ambitions avaient motivé ce projet :

- Engager la commune dans une démarche mondiale de lutte contre le réchauffement climatique
- Permettre une augmentation des recettes budgétaires de notre collectivité, nécessaires à l'aménagement de notre commune.

Durant un an, diverses études se sont succédées. La synthèse environnementale a démontré une sensibilité écologique forte sur ce site, un avis défavorable a donc été émis. Par ailleurs, la défense incendie oblige la création de zones sécuritaires diminuant ainsi la surface allouée à la production d'énergie. Enfin, l'éloignement du point d'injection de l'électricité produite (vraisemblablement « La Chapelle Auzac » - 46) contribue également à des retombées sur investissement trop faibles. Par conséquent, au vu de ces conclusions, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à ce projet qui s'avérait pourtant très intéressant pour notre collectivité.

Mais d'autres projets nous incitent à poursuivre nos efforts qui porteront cette année sur le groupe scolaire avec la mise en conformité et le réaménagement de la cantine. En fonction de nos capacités budgétaires et des subventions qui pourraient être allouées par les services de l'Etat et autres partenaires, l'isolation thermique des murs extérieurs de ce bâtiment pourrait être envisagée.

Enfin, l'adressage devrait également être finalisé.

La défense incendie de notre bourg et de certains villages sera à l'ordre du jour de notre programme afin de respecter les normes exigées.

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal porté par la communauté de communes du Pays de Fénélon mobilisera aussi beaucoup d'énergie sachant que ce nouveau schéma de développement est essentiel pour notre commune.

Enfin, je souhaite vivement que la vie associative reprenne très vite son cours normal afin de partager à nouveau ces moments de convivialité et de liberté.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022, qu'elle soit source de bonheur, joie et santé pour vous tous et vos proches.

Jean-Claude VEYSSIERE

Hommage et cérémonies



Henri COUDERT

Aux cérémonies du 8 mai qui se préparaient dans des conditions particulières, s'ajoutait la tristesse de l'annonce de sa disparition. Henri avait été élu en mars 2020, avait accepté de prendre des responsabilités au sein de la nouvelle équipe municipale, avec un sérieux, une force et un engagement déterminés que nous avons vite appris à connaître et apprécier. Il s'était engagé auparavant au sein de l'association Bien Vivre à Nadaillac en s'investissant en qualité de président. Peu connu par la plupart d'entre nous, il avait su très vite se faire apprécier par son humour, sa gentillesse et ses compétences.

En ces premiers jours de janvier, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Léo DUBERNARD, secrétaire de mairie durant de nombreuses années. Nous avons eu le plaisir de le rencontrer en compagnie de son épouse et de sa fille lors des journées du patrimoine en septembre auxquelles il avait gentiment accepté de participer en posant pour les photos. Il avait alors évoqué ses souvenirs lors de sa visite de l'exposition. Léo allait avoir 100 ans très prochainement et nous envisagions d'organiser une petite cérémonie. Nous renouvelons à son épouse et sa fille nos sincères condoléances.



Léo DUBERNARD

Commémoration du 8 mai



Les cérémonies du 8 mai se déroulent habituellement au sein de l'ancien canton du Salignacois mais en raison de la crise sanitaire, aucun rassemblement n'a pu avoir lieu. Néanmoins, il eut été impensable de ne pas honorer cette coutume. Dans un comité restreint, Monsieur le Maire, en compagnie des adjoints et Louis porte-drapeaux, a déposé une gerbe au monument des Morts, procédé à l'appel aux morts et donné lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées rendant hommage à tous les « Morts pour la France »

Commémoration du 11 novembre



Enfin, un retour presque à la normale pour cette cérémonie de commémoration. C'est sous un soleil radieux, en présence de nombreux administrés, des enfants du RPI et leurs enseignantes qu'une gerbe a pu être déposée au pied de ce majestueux monument. Après lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ et l'appel des Morts pour la France, le chant de la Marseillaise fut entonné.



Un vin d'honneur à la salle des fêtes clôturait cette cérémonie.

Réalisations 2021

Voirie

Durant l'année 2021, ce ne sont pas moins de 73 000 € TTC qui ont été investis à la voirie communale. En effet, la route reliant le hameau de Segonfond à la route départementale 63 a été entièrement reprofilée à la grave émulsion, avec la pose de bordures de rives et goudronnage bi-couche.

En parallèle, la voie communale n° 2 reliant la Raymondie au bourg a été revêtue d'un enrobé à chaud sur une longueur d'environ 800 m, travaux financés par la Communauté de Communes du Pays de Fénélon, cette voie étant communautaire.



Le tracteur communal, utilisé chaque jour par Bruno, employé territorial, datant de plus de 30 ans a été également renouvelé. L'entreprise Agroleix 24 de Borrèze a fourni ce nouveau matériel, occasion récente et de meilleur confort.

L'espace multisports

est quasiment terminé. La pose de dalles amortissantes sur l'aire ludique, les peintures ainsi que la pose du gazon synthétique seront réalisées lorsque les conditions météorologiques le permettront. C'est avec plaisir que nous constatons déjà que cet endroit est fréquenté par nos jeunes enfants et adolescents. Cet équipement sera également utilisé pour les activités sportives dispensées sur le temps scolaire par les enseignantes de Nadaillac. Une aide financière a été attribuée à la Coopérative scolaire pour l'achat de matériels nécessaires aux activités : ballons – dossards – etc...



Ecole numérique

Les classes de notre RPI sont équipées de tableaux blancs interactifs (TBI), outils indispensables permettant aux enseignantes ainsi qu'aux élèves de bénéficier de nouvelles méthodes. Le système informatique datant de plus de 6 ans devenu obsolète a fait l'objet d'un renouvellement. Amédia de Brive a procédé à la mise en place durant les vacances scolaires de Noël.

Fleurissement du bourg

L'aménagement des espaces verts et le fleurissement, en particulier avec l'aide précieuse de bénévoles et surtout Florence De Wolf et Georges De Smedt, conseillers municipaux, ont été récompensés. Le jury régional de Nouvelle Aquitaine, lors de sa visite le 6 août dernier, a décerné le label « Villes et villages fleuris » assorti d'une fleur. Cette distinction contribue à la valorisation de notre bourg et saura sans nul doute être appréciée des touristes, en nombre de plus en plus important chaque année.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Durant l'année 2022, vous serez conviés à participer à des réunions d'information concernant l'aménagement futur de notre territoire. Le document d'urbanisme actuel (carte communale) sera remplacé par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Je ne peux que vous conseiller vivement de participer à ces réunions afin de vous informer au mieux des nouvelles directives sur le droit du sol. L'Etat envisage de diminuer la surface constructible dans notre ruralité de plus de 50 % par rapport à l'ancienne carte communale encore en vigueur. L'artificialisation des sols dans notre milieu rural est de moins en moins acceptée. Par conséquent, certains propriétaires fonciers possédant aujourd'hui des terrains constructibles (Zone U) risquent de voir leurs terrains classés en zone N (non constructible). Ce nouveau schéma fera l'objet d'une enquête publique.

Restaurant scolaire

Afin d'améliorer les conditions d'hygiène, de confort et de répondre à la réglementation en vigueur, la cuisine de notre école doit faire l'objet de travaux et d'agencement. En effet, il convient de procéder au remplacement des meubles en mélaminé par des meubles en inox, réagencer l'espace de travail. L'étude a été confiée à l'Agence Technique Départementale. Des travaux d'isolation (murs extérieurs – remplacement de menuiseries) sont également envisagés.

Voirie

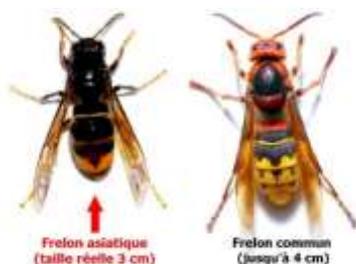
Un programme de voirie sera établi dans le courant de l'année afin d'entretenir au mieux notre voirie communale et en fonction des crédits budgétaires disponibles.

Comme l'an passé, des travaux d'élagage et débroussaillage seront réalisés sur nos voiries communales et chemins ruraux.

Adressage

La commission en charge de ce dossier a transmis les éléments (traçage des voies – propositions de noms – etc..) à l'Agence Technique Départementale, maître d'œuvre de cette opération. La numérotation des maisons a été établie. Une vérification sur le terrain doit être faite avant de présenter les résultats aux administrés. Par la suite, une délibération du conseil municipal devra valider les noms des rues. Nous espérons une pose des panneaux durant l'année 2022.

Lutte contre le frelon asiatique



Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques, la communauté de communes du Pays de Fénélon a décidé de prendre en charge partiellement la dépense à hauteur de 60 € maximum. Par délibération en date du 22 novembre, le conseil municipal a décidé d'adopter



la même mesure ce qui permettra une prise en charge quasi-totale de la prestation qui devra être réalisée par un professionnel.

Pour tout renseignement complémentaire (modalités de paiement – période d'intervention etc...) vous voudrez bien vous adresser à la mairie.

Manifestations

Journées européennes du patrimoine

Depuis 1984, chaque année en France, ont lieu les journées européennes du patrimoine.

Nadaillac, riche de son patrimoine a pu y trouver sa place. En effet, cette première participation a été un réel succès. Ce ne sont pas moins de 60 participants, malgré la pluie du samedi, qui ont pu découvrir ou redécouvrir notre village à travers les visites guidées de Martine Cessac.

En parallèle, à la salle polyvalente, on pouvait visiter des expositions : l'une prêtée gracieusement par le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de Dordogne sur le patrimoine en devenir, une autre regroupant des photographies prises exclusivement sur Nadaillac par le Photo Club de Sarlat et enfin les dessins réalisés par les enfants du RPI Nadaillac Gignac des classes du CE1 au CM2 représentant le patrimoine de Nadaillac ou encore leur école. Les enfants ont pu, dès le vendredi, accompagnés de leurs institutrices visiter ces expositions

Le vernissage, en présence de nos conseillers départementaux Michel Lajugie et Régine Anglard, du président de la communauté de communes Patrick Bonnefon, du président du Photo Club de Sarlat Christian Latreille, des enseignantes, a permis aux nadaillacois venus en nombre de se retrouver après de nombreux mois.

Merci encore à tous ceux qui se sont investis dans cet évènement.



La 12^{ème} Ronde des Villages

Cette année encore aidée par une météo clémente, la 12^{ème} ronde des villages a eu lieu, malgré les contraintes sanitaires qui nous ont affectées. Malgré tout, 2451 marcheurs se sont déplacés de la France entière pour randonner sur nos chemins automnaux dans la joie et la bonne humeur.

Pour cette nouvelle édition, Grolejac est venue rejoindre les 19 communes de la Communauté de Communes du Pays de Fénélon, portant à 20 le nombre d'étapes représentant 149 km à parcourir.

Comme chaque année, ce sont 350 bénévoles présents tout au long du week-end pour accueillir les marcheurs, leur permettre de se restaurer et faire découvrir notre région. **Merci encore à vous les bénévoles sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu. La commune de Nadaillac peut être fière car elle ne démerite pas avec un nombre de bénévoles important qui ont permis le déroulement de cet évènement un peu angoissant compte tenu des contraintes sanitaires.**



Dès le vendredi après-midi, tout le monde était au travail pour :

- Baliser le parcours Jayac Nadaillac
- Flécher les ruelles du bourg en direction de Paulin
- Mettre en place la « porte de Nadaillac » et les instructions de la randonnée
- Préparer le parking

Pendant ce temps, à la salle des fêtes :

- Décorer la scène
- Disposer les tables pour le petit déjeuner, les boissons, et le déjeuner car cette année nous avons un protocole strict à respecter
- Organiser et prévoir le rôle de chacun (contrôle des pass sanitaires – remise des badges etc...)

Une année pas comme les autres :

- Pas de tourin, pas de magrets, pas de cabécous, pas de gâteaux maisons et **surtout** pas de merveilles (rappelons le : confectionnés chaque année par les bénévoles)

Au menu : un sac pique-nique à remettre au randonneur dès le départ.

A Nadaillac, ce sont 267 repas distribués (169 le samedi et 98 le dimanche).

Le dimanche soir, après un week-end bien chargé, en guise de remerciements, les bénévoles de Nadaillac ont pu profiter d'un repas offert par la municipalité, celui organisé habituellement par la communauté de communes n'ayant pu avoir lieu cette année.



A l'année prochaine, nous comptons sur vous ...

Urbanisme et autorisation de travaux



Vos démarches d'urbanisme en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



“ J'ai un projet de travaux... ”

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.



COMMENT FAIRE ?



1 JE PRÉPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande :

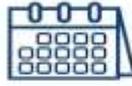
- En utilisant l'aide du guichet de dépôt
- Ou en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le bon formulaire CERFA adapté à vos travaux



Editer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

2 JE DÉPOSE EN LIGNE



01 Rendez-vous sur <https://www.paysdeherelon.fr/> pour aller sur le guichet unique



02 (France)Connectez-vous



03 Déposez votre dossier



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet, nos services vous renseignent et vous accompagnent.

COORDONNÉES

Mairie de NADAILLAC

Le Bourg

24 590 NADAILLAC

Le dépôt des dossiers (papier) en mairie est bien entendu toujours possible

La Communauté de communes à vos côtés

Pour vos enfants

ARCHILUDO

Ludothèque intercommunale itinérante



CARTE ANNUELLE
8 € (Habitant du Pays de Fénelon)
14 € (Habitant Hors Pays de Fénelon)
20 € (Cotisation Structures)

CARTE PRET 10 JEUX
5 € (Habitants du Pays de Fénelon)
10 € (Habitants Hors Pays de Fénelon)

PERIODE SCOLAIRE

Mercredi : 10h00/12h00 - 13h00/16h00
Samedi : 10h00/12h00 - 13h00/16h00

VACANCES SCOLAIRES

Mardi : 14h00 à 17h00
Mercredi : 10h00/12h00 - 13h00/16h00

LUDO ITINÉRANTE

Communes de :
Carlux, Salignac, Carsac et Archignac
Voir prospectus joint pour la première période.
Pour les autres périodes : www.paysdefenelon.fr

FERMETURES ANNUELLES

Du 27 au 31 Décembre 2021
Été 2022 : Du 25 Juillet au 15 Août



Renseignements
ARCHILUDO : Célestine Demont
SALLE DES FÊTES - 24590 ARCHIGNAC
☎ 06 84 43 42 55 - ✉ archiludo@paysdefenelon.fr
🌐 www.paysdefenelon.fr / [facebook.com/archiludo24](https://www.facebook.com/archiludo24)

Accueil de Loisirs La Tribu à Saint Geniès

Situé au Coeur du Village de Saint Geniès,
à la Salle Robert Delprat,
il fonctionne toute l'année les **mercredis** et
toutes les vacances scolaires de 7h45 à 18h30

Renseignements et Inscriptions :

06 84 14 13 47 ou 05 53 30 37 95

alshlatribu@paysdefenelon.fr

Le Relais Assistante maternelle du Sarladais au Pays de Fénelon

Le Relais Assistantes Maternelles a pour mission :

- De créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile en :
 - ✓ Etant un lieu ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément et des autres professionnels de l'enfance.
 - ✓ Favorisant par des animations la rencontre et les échanges des assistantes maternelles agréées, des enfants accueillis et des parents.
 - ✓ Contribuant à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant
- ✓ Organisant l'information des parents et des assistantes maternelles par :
 - Le recensement de l'offre et de la demande, l'accompagnement des parents dans leurs fonctions d'employeurs, et l'information des assistantes maternelles sur leur statut.

Depuis le premier janvier 2015, le RAM du Sarladais couvre un territoire de 5 Communautés de communes Sarlat Périgord Noir, Pays de Fénelon, Vallée Dordogne Forêt Bessède, Domme-Villefranche du Périgord et Vallée de l'Homme (partie sud), ce qui représente environ 1 200 km². Ce territoire compte environ 160 assistantes maternelles agréées libérales, dont 29 pour le Pays de Fénelon.



Pour répondre aux besoins des usagers, le RAM intervient de manière itinérante sur 11 lieux d'animation et 9 points d'information, répartis sur l'ensemble du territoire, dans une recherche continue de proximité et de qualité de service.

Pour vos transports

LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, pour une autre mobilité !

Une aide de **100 €***
POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION*

- Être résident d'une commune de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon
- Acquérir un vélo électrique neuf et conforme à la réglementation
- Ne déposer qu'un seul dossier par ménage.



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

Toutes les informations et documents en téléchargement sur le site

www.paysdefenelon.fr

SIMPLIFIEZ-vous les démarches en remplissant les formulaires en ligne et en nous les retournant par courriel à accueil@paysdefenelon.fr

Pour votre entreprise



Artisans et Commerçants
DU PERIGORD NOIR



Des aides financières sont possibles !

La communauté de communes Pays de Fénélon - pour le compte du Pays du Périgord Noir - porte la stratégie Artisanat Commerce et le dispositif « OCMR » (Opération Collective en Milieu Rural) en faveur des commerçants et artisans du territoire.

Ce dispositif permet aux entreprises du Périgord Noir de bénéficier d'aides financières permettant de soutenir la modernisation de l'outil de production des entreprises, sous certaines conditions.

Quel que soit votre projet, pour connaître les modalités et savoir si vous pouvez prétendre à ces aides, n'hésitez pas à contacter:

Rébecca DAIN Chargée de mission développement économique En charge de l'OCMR du Périgord Noir 1, place de la Mairie 24590 SALIGNAC-EYVIGUES

Téléphone : 06.20.61.13.32 Mail : fisac@paysdefenelon.f



Pour votre logement

Vous êtes propriétaires d'un logement privé individuel, d'une copropriété ou d'un bâtiment professionnel situé en Périgord Noir ? Vous pouvez bénéficier d'un nouvel accompagnement dès le mois de janvier 2022, sans conditions de ressources.

La Communauté de communes Du Pays de Fenelon, en partenariat avec 5 communautés de communes du Périgord Noir, crée un service pour la rénovation de l'habitat à destination de ses habitants :

- ◆ Un service gratuit pour accompagner l'ensemble des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique
- ◆ Des conseils personnalisés à chaque étape du projet
- ◆ Des aides spécifiques pour les publics modestes et très modestes.

par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 13h, au 05 53 45 44 62

France Rénov'
le service public pour mieux rénover son habitat

Nouveau service public pour la rénovation de l'Habitat en Périgord Noir

Périgord Noir Rénov'

Conseils techniques
Aides financières
Accompagnement des projets

05 53 45 44 62
De 9h à 13h du lundi au vendredi



Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Du Pays de Fénelon



Maison de services
au public
24370 CARLUX

05 53 30 45 51



1 place de la Mairie
24290 SALIGNAC

05 53 31 23 06



AIDE ET SERVICE A LA PERSONNE TOUT PUBLIC



PORTAGE DE REPAS



Vos besoins : entretien de la maison, entretien du linge, aide à la préparation des repas à domicile, aide aux courses, aide à la mobilité, aide à la prise des repas, aide à la toilette, aide au lever et au coucher, aide à la sortie d'hospitalisation, accompagnement (médecin, promenade...), garde d'enfant à domicile et accompagnement, garde malade à l'exclusion des soins, aide administrative, autres...

Le service s'adresse d'une part, aux personnes en perte d'autonomie et d'autre part, aux personnes souhaitant simplement se libérer de certaines tâches.

Nous nous déplaçons à votre domicile pour étudier avec vous la prestation la mieux adaptée à votre situation.

Le service de portage de repas s'adresse à toute personne qui souhaite bénéficier d'un repas livré à domicile.

Le repas est composé d'un potage, d'un hors d'œuvre, d'un plat principal (viande et légumes et/ou féculents), d'un fromage, d'un dessert et d'un morceau de pain.

Les repas sont livrés en liaison froide, en matinée. Ils sont conditionnés en barquette filmée et le réchauffage des plats peut se faire de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four...) ou au four micro ondes.

***Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.
Une attestation fiscale est délivrée chaque année.***

Etat civil

Naissances

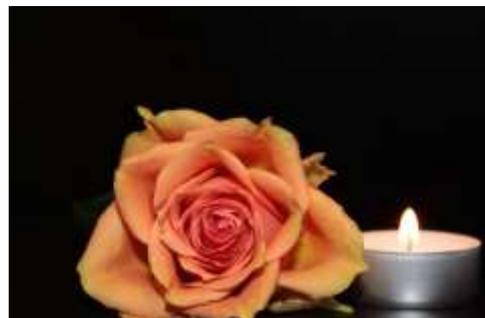
23 février
10 mars

Margaux DWORZAK
Mathéo NAUDY POUCH



Décès

Henri COUDERT
Hélyett RHODDE épouse VITRAC
Noël BORDE
Paulette CEROU épouse BORDE
Paulette ROUGIER épouse VERGNE
Michel DELBRU
Gabrielle CROZAT épouse VEYSSIERE
James ROSS



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A L'AGE DE 16 ANS



Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue, la Mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Cette procédure engendre également l'inscription d'office sur la liste électorale dès l'âge légal atteint.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National et de la Jeunesse de Limoges
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES
09.70.84.51.51

Ou consulter le site internet :
<https://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Liste électorale et prochains scrutins

- **Election présidentielle :**
 - 1^{er} tour : dimanche 10 avril 2022
 - 2^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle.

- **Elections législatives :**
 - 1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022
 - 2^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Pour vous inscrire sur la liste électorale :

- ❖ **En ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr\(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396), sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- ❖ **En Mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa°12669*02 de demande d'inscription.
- ❖ **Par courrier**, adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale directement en ligne sur le site du service public.fr

NOUVEAU : Changement pour les procurations :

- A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la sienne. Le mandataire (personne qui a la procuration) devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant (personne qui donne procuration) pour voter à sa place.
- Les procurations sont établies :
 - **En ligne** sur le site maprocuration.gouv.fr
 - Par cerfa papier validé une autorité (gendarmerie, commissariat ou consulat)

Un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Comment ça marche ?



Finances communales

Compte administratif 2020

Budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	253 552	208 799
Report déficitaire 2019		99 396
Recettes	340 346	144 512
Report excédentaire 2019	220 220	

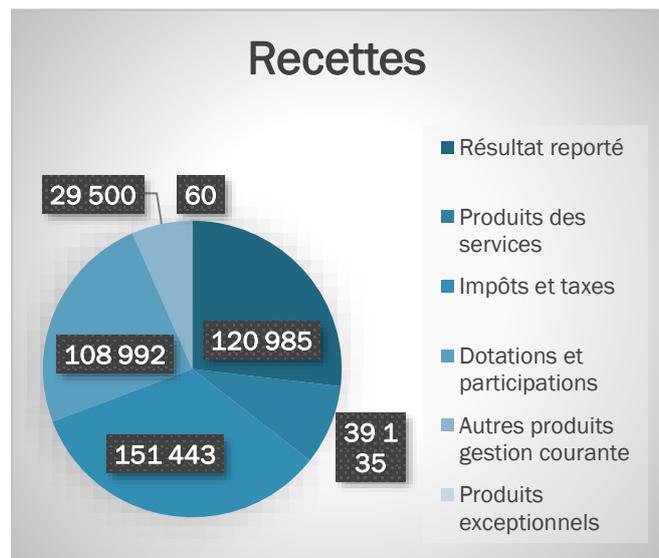
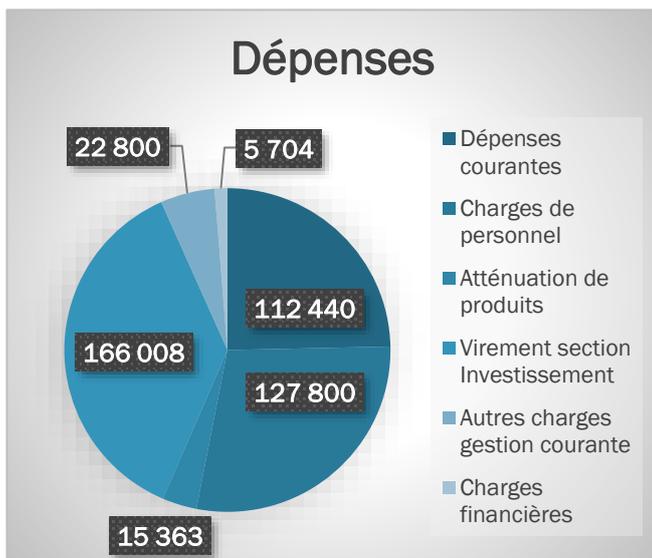
Soit un résultat excédentaire de 307 014 € en section Fonctionnement et un résultat déficitaire de 163 683 € pour la section Investissement

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13 777	18 314
Recettes	13 270	4 866

Budget primitif 2021

	Fonctionnement (voir répartition sur graphique)	Investissement
Dépenses et recettes	450 115	443 420



Budget annexe assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	13 816	22 703

Aménagement et Environnement

URBANISME

Nous rappelons à l'ensemble de nos administrés qu'il est obligatoire de déposer une déclaration préalable ou permis de construire lorsque l'on réalise des travaux sur des bâtiments existants (exemple : construction ou extension, remplacement de menuiseries, création d'ouverture, réfection de toiture, piscine etc...) et ceci avec encore plus d'exigence quand il s'agit de bâtiments situés dans le périmètre de protection de l'architecture et du patrimoine. Cette zone concerne l'ensemble du bourg et plus ; lors de votre demande d'autorisation en mairie, vous pourrez consulter le plan sur lequel l'architecte des bâtiments de France intervient.

Merci pour votre civisme.

L'urbanisme en 2021 :

- 7 Déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 32 Certificats d'urbanisme A et B
- 17 Permis de construire
- 1 Permis de démolir
- 1 Permis d'aménager



ELAGAGE DES ARBRES AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES

En règle générale l'élagage est à la charge d'ENEDIS (ex-ERDF) qui en informe le propriétaire au préalable.

Dans les autres cas, le propriétaire doit procéder à l'élagage :

- Si la plantation a été faite après la création de la ligne électrique
- Si la distance entre la ligne située en domaine public et l'arbre planté en domaine privé n'est pas respectée (voir règles et distances sur www.enedis.fr)



LE DEFRICHEMENT

Est un défrichement toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière.

Tout défrichement doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la D.D.T. - Cité administrative – PERIGUEUX – www.dordogne.gouv.fr.

DIVAGATION DES ANIMAUX

La commune de Nadaillac est de plus en plus confrontée au problème des chiens et chats errants, en particulier dans le centre bourg et les hameaux. Outre les dégâts qu'ils peuvent causer sur le domaine public en particulier dans les parterres de fleurs, ils peuvent également être à l'origine d'accidents ou d'agressions dont les propriétaires seraient tenus responsables.

Il est rappelé l'arrêté municipal du 20 juillet 2020 stipulant que la divagation des chiens et des chats est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'année 2021 à l'école

Les effectifs du RPI

A la rentrée de septembre 2021, notre RPI compte 78 élèves.

A Gignac, Mme Ophélie Pinchault est toujours la directrice de l'école. Elle a en charge la classe de PS-MS (13 élèves). Mme Coralie Lamiche est arrivée cette année et enseigne en GS-CP (18 élèves).

A Nadaillac, il n'y a pas eu de changement dans l'équipe enseignante : il s'agit toujours de Mme Nathalie Devaux pour la classe de CE1-CE2 (19 élèves) et Mme Laëtitia Gossoin pour celle de CM1-CM2 (28 élèves) et la direction de l'école.

La garderie du matin est assurée par Mme Emilie Poisson. Elle aide également au service de la cantine, accompagne les enfants dans le bus le soir et fait le ménage dans l'école. Les repas de la cantine sont préparés par Mme Sylvie Pinton. La garderie du soir est assurée par Mme Laëtitia Thomas.



Les projets

Janvier / juin 2021 :

Les élèves ont participé au concours de création de marque-page organisé par l'Académie de Bordeaux. Un des marque-pages créés par nos élèves a remporté le prix de la Dordogne. Il a été imprimé et distribué dans toutes les écoles participantes. Bravo à Lucille Dubernard pour son marque-page sur Harry Potter ! (ci-contre).

Les deux classes ont mené un projet autour du Moyen-âge de janvier à février 2021. Plusieurs ateliers ont été proposés aux élèves : les CE1-CE2 ont travaillé sur l'héraldique et ont fabriqué des blasons ; les CM1-CM2 sur l'histoire de l'écriture et ont pu écrire comme les moines copistes du Moyen-âge.

Les élèves ont également réalisé des vitraux et des jeux sur le lexique lié à cette période historique.

Enfin, les deux classes sont parties toute la journée au château de Castelnaud afin de clore ce projet. Les enfants ont visité le musée de la guerre et ont pu assister à une démonstration de tir au trébuchet et s'essayer au tir à l'arbalète.

Les CE2 vous racontent cette sortie :

« Mardi 15 juin 2021, les deux classes de l'école de Nadaillac sont allées visiter le château de Castelnaud. Nous avons d'abord visité le château puis le musée de la guerre. A midi, nous avons pique-niqué à l'ombre des remparts. Enfin, un animateur nous a appris à tirer à l'arbalète et nous avons vu des trébuchets. Cette journée était très enrichissante et nous a permis de respirer un peu ! ».

Evan, Lucas, Lucille, Tillie, Tristan



Septembre / décembre 2021 :

Comme chaque année, l'école de Nadaillac a participé au salon du livre des « Lecteurs en herbe » qui s'est tenu à Coly-Saint-Amand les 2 et 3 octobre. Les élèves de l'école ont rencontré Maria Jalibert et Max Ducos le vendredi 1^{er} octobre. Cette intervention leur a permis de réaliser des insectes imaginaires (classe de CE1-CE2) et des robots (classe de CM1-CM2) qui ont été exposés sur le salon.

Max Ducos et Maria Jalibert à Nadaillac



Les deux classes ont un projet autour des insectes pollinisateurs / abeilles : M. Bouineau Patrick est venu dans les deux classes pour aborder cette thématique. Ce projet se poursuivra jusqu'en juin 2022 avec des sorties à l'école des sciences de Jayac et dans la campagne nadaillacoise.

Les deux classes participent au projet « école et cinéma » qui donne l'opportunité aux élèves de visionner trois films sur l'année scolaire. La première représentation, « Les aventures du prince Ahmed », a eu lieu le jeudi 9 décembre au cinéma de Terrasson.

Enfin, voici deux poèmes rédigés par des élèves de CM2 d'après celui de Jean-Luc Moreau « Locataires » :

Locataires

J'ai là sous la table,
C'est incroyable !
Un oiseau
Qui s'appelle Anneau.

J'ai dans mon village,
C'est un mirage !
Un mammouth
Nommé Laloute.

J'ai dans mon meuble,
C'est impossible !
Un petit renard
Du nom de Nanar.

Jules

Locataires

Il y a dans mon dictionnaire,
C'est extraordinaire !
Un ours polaire
Du nom de Solaire.

J'ai dans ma trousse,
Ça m'éclabousse !
Un petit panda
Qui s'appelle Isira.

J'ai dans mon sac-à-dos,
Quel joli cadeau !
Un lapin tout mignon
Nommé Griffon.

Louane

La petite enfance

GARDERIE ECOLE



La garderie ouvre ses portes le matin à 7 heures 30 – Emilie assure l'accueil des enfants

Le soir ce service est assuré jusqu'à 19 heures par Laëtitia

(Renseignements et inscriptions auprès de la mairie)



NOTRE CANTINE

Sylvie élabore les menus et assure la préparation d'une quarantaine de repas au quotidien

pour accueillir les enfants entre 11h45 et 13h30.

Sylvie est aidée par Emilie pour le service.



ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Bruno accompagne les enfants dans le bus le matin et

Emilie assure le service du soir.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscriptions et horaires, consulter le site internet ou contacter la mairie.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Nicole WITTOUCK



Assistante maternelle agréée pour deux enfants et un enfant en périscolaire.

Nicole accueille les enfants dans une maison individuelle située dans le bourg

Contact : 06 83 41 28 48

Audrey PEYCE



Assistante maternelle agréée pour l'accueil de deux enfants.

Audrey accueille les enfants dans une maison individuelle située dans le bourg

Contact : 06 45 30 39 28

POUR MIEUX VIVRE, POUR MIEUX ETRE



L'association « Le Chemin vers Soi » et
Nadine VEYSSET FARGUES,

vous proposent un entraînement du corps et de
l'esprit pour développer une conscience sereine,
pour apprendre à mieux vivre et à mieux être !

Rejoignez nous le mercredi à 18h30

Vous apprendrez à vous détendre, à relativiser, à
avoir un regard plus positif sur l'existence....

Séance de découverte offerte.

Renseignements auprès de Nadine VEYSSET FARGUES
Tél : 06 81 18 55 88

" Les Joyeuses Cuisinières "

Association Loi1901

Vous invite à participer à leurs Ateliers
Culinaires dans la joie et la bonne humeur.

Renseignements Mme WOERLY
- Tel 06 33 65 30 60

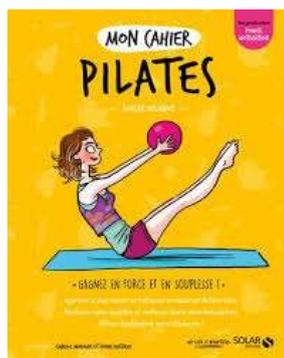


Nadaillac Fitness - Saison 2021-2022

Stéphanie, coach sportif, vous accueille tous les lundis et mardis, à la salle polyvalente, pour des cours de



Les lundis
De 18 heures 30 à 19 heures 30



Les lundis de 19 heures 30 à
20 heures 30

Et

Les mardis de 10 heures à
11 heures
(Pilâtes ou gym douce)



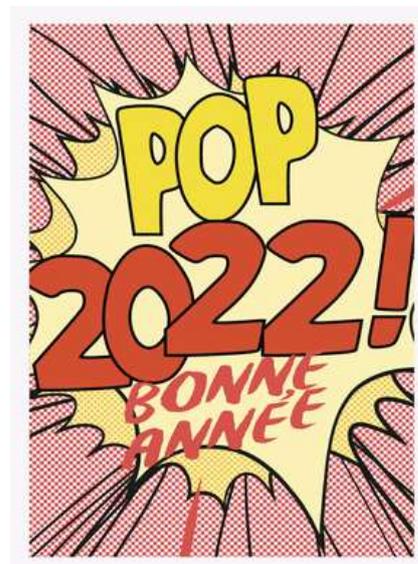
Les lundis de 20 heures 30
à
21 heures 30

Contact : stephdelsol@gmail.com – 06 16 14 33 70

Élection du bureau année 2021-2022 :



Président : Didier PINTON
Vice-présidente : Isabelle LASCAUX
Trésorier : Jean-Michel RHODDE
Vice-trésorier : Patrice CHANGO
Secrétaire : Elodie DUBERNARD
Vice-secrétaire : Anne Laure MALARD



***Pour cette nouvelle année 2022,
On va tous se souhaiter une Bonne Santé !
Que nos vœux soient exaucés
pour ne pas se retrouver confinés !***

Un début d'année 2021 un peu compliqué dans la projection de festivités mais qui nous a laissé, tout de même, une petite place pour organiser la soirée Beaujolais le 20 novembre, soirée dansante animée par Alfred et Florent avec une formule à déguster, vin-assiette de charcuterie-tarte aux pommes.

Nous avons eu un grand plaisir à vous recevoir et quel bonheur de vous retrouver en esprit de fête !

Malheureusement, nous avons organisé avec l'association Bien Vivre à Nadaillac, une journée en faveur du Téléthon, que nous avons dû annuler en raison des conditions sanitaires défavorables sur notre secteur.

Nous restons prudents sur notre calendrier 2022. Suite à la montée croissante et rapide de la pandémie, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir vous établir un programme raisonnable. Sachez que le Comité des fêtes de Nadaillac sera heureux de vous prévenir d'éventuelles manifestations afin de partager ensemble de bons moments.

De nombreuses personnes s'interrogent sur la reprise du théâtre. Le temps nous a manqué pour redémarrer en 2021. Nous travaillons dans l'idée d'une reprise en septembre 2022 en section adulte.

Pour nous rejoindre ou nous contacter, vous pouvez nous écrire à cdf.nadaillac@gmail.com ou nous suivre sur notre page Facebook.

Prenez soin de vous et à très vite !



Au début de l'année, notre association a été endeuillée par la disparition de son Président, Henri Coudert.

Henri qui avait adhéré à B.V.N. en 2018, a été accueilli au C.A. l'année suivante puis élu Président en janvier 2020.

Nous avons alors découvert et apprécié de plus en plus l'homme qu'il était : calme, attentif et bienveillant, sachant dénouer les éventuelles tensions avec humour. Au cours de ces trois années, pourtant de plus en plus difficiles pour lui, Henri s'est investi pleinement dans B.V.N., et encore lors de la dernière réunion à laquelle il avait pu participer, il nous faisait part des idées ou projets qui lui tenaient à cœur pour que l'association permette à ses adhérents de partager davantage de moments solidaires, malgré les contraintes de la Covid.

Nous pensons à tous les moments amicaux que nous aurions pu encore partager avec Henri au sein de B.V.N., mais surtout regrettons pour lui et les siens toutes les longues années qu'il lui restait à vivre.

C'est avec tristesse que nous pensons aussi à tous les adhérents qui nous ont quittés au cours de l'année 2021, Hélyett Vitrac, Paulette Vergnes, Paulette Borde et plus récemment James Ross et Georges Pestourie.

B.V.N., qui avait vu ses activités interrompues dès février 2020, espérait pouvoir les reprendre assez vite en 2021...

Mais ce n'est qu'en juin qu'une vingtaine d'adhérents se retrouvèrent dans un cadre idyllique pour un repas raffiné aux « Hauts de Marquay » où un enfant de Nadaillac leur réserva un accueil chaleureux.



Après le traditionnel pique-nique de septembre à La Pierre des Trois Evêques, eut enfin lieu la visite de Martel programmée depuis longtemps ; nous savons tout désormais sur la fabrication de l'huile de noix ou l'histoire de la « Ville aux 7 tours ». Et la fumée, les sifflements et quelques escarbilles du « Truffadou », lors d'un aller-retour Martel-St Denis, nous ont fait vivre un pittoresque voyage dans le passé ! De retour à Nadaillac, participants ou non à la sortie partagèrent un bon repas au Domaine des Garennes.

En novembre, un goûter permit à de nombreux adhérents de se retrouver simplement pour discuter, jouer aux cartes ou à des jeux de société dans une ambiance amicale : ils ne demandaient qu'à recommencer et se préparaient déjà pour le repas de Noël...

Hélas, la déception fut à la mesure de leurs espérances : pour la deuxième fois, une situation sanitaire de nouveau inquiétante entraîna son annulation.



Gardant malgré tout l'espoir que 2022 sera enfin une année « normale » permettant de partager de nombreux moments de convivialité, les membres du bureau et du conseil d'administration adressent à chacune et chacun leurs meilleurs vœux de santé, joie et amitié.

Mémoire et Patrimoine du Pays Salignacois en Pays de Fénelon (MPS)



MPS est une association intercommunale qui oeuvre pour la sauvegarde du patrimoine sous tous ses aspects. Elle aide notamment les communes en mobilisant toutes les énergies, tant collectives qu'individuelles, pour récolter des fonds.

L'association étant reconnue « association d'intérêt général », les dons collectés sont déductibles des impôts sur le revenu. A ce jour, 578 Euros ont été collectés pour Nadaillac.

Principales activités de M.P.S. en 2021

Un parcours de découverte de Nadaillac en préparation : *Nadaillac pas à pas*

Afin de mettre en valeur le patrimoine de Nadaillac, une équipe (Martine Cessac aidée par Mireille Latour, Arlette Moisset et Régis Delbru) prépare un parcours initiatique avec des **panneaux explicatifs** qui seront disposés à l'intérieur du bourg avec une extension vers la fontaine de la Belle et le pigeonnier de la route de Charrier. Cela représente au total une quinzaine de panneaux, soit dédiés comme *le monument aux Morts* ou *les écoles*, soit plus thématiques comme celui consacré aux linteaux. Les sujets de la truffe, de la lauze et du fer pourront être évoqués. C'est un travail de longue haleine qui avance pas à pas, comme son nom l'indique !



Journées citoyennes à Jayac :

En juin et septembre 2021 des membres de l'association MPS, aidés par des élus et habitants de Jayac, ont dégagé et nettoyé **une croix** de pierre sculptée au hameau des Endrives et terminé les travaux d'embellissement et de sécurité de **la fontaine et du lavoir du Burg**. Des barrières en codres de châtaignier ont été installées autour du site ainsi qu'un portillon en fer forgé pour sécuriser la fontaine.

Des nadaillacois étaient présents

Une cérémonie à Eybènes pour remercier les donateurs :

Fin août, les donateurs et partenaires de MPS étaient invités pour célébrer **l'autel tabernacle restauré** (moblier classé aux Monuments Historiques) et un nouveau chemin de croix.

Après un concert de musique, sont intervenus, diapositives à l'appui, les différents acteurs sur les projets notamment : Barbara Sibille, conservatrice des objets d'art à la Drac et au Département, et Nathalie Mémeteau, la restauratrice de l'ouvrage dont le résultat est éblouissant !

En deuxième partie, l'abbé Christophe Lafaye a célébré une messe chantée avant les discours et le pot de l'amitié. Ce fut un bel après-midi apprécié par la dizaine de Nadaillacois présents.



L'autel tabernacle magnifiquement restauré

4^{ème} Rallye découverte du Pays de Fénelon :

Fin octobre, 29 équipages sont partis de la gare Doisneau. Leur livret de route les a conduits à redécouvrir la rivière Borrèze comme **source d'énergie** historique et industrielle jusqu'au XX^{ème} siècle avec ses nombreux moulins. Les explications trouvées dans le parc de la Forge de Souillac ont montré comment le **minerai de fer**, extrait entre **Nadaillac** et Cressensac était amené pour être transformé en canons, chaudières et ustensiles qui partaient par la Rivière Espérance vers Bordeaux, puis vers les colonies.

La traversée de Souillac a permis de découvrir les vestiges des **activités d'antan** ainsi que **l'ancien port** de la Roumet sous le regard du château de Cieurac, lieu choisi pour le pique-nique de la mi-journée..



A la recherche d'indices de l'activité industrielle dans le parc de la Forge

L'après-midi, les voitures éparpillées se sont dirigées, via Mareuil et Saint-Julien de Lampon, vers Sainte-Mondane, lieu d'arrivée. Une correction publique, une remise des prix et un pot de l'amitié ont clôturé cette belle journée.

Culture occitane :

L'atelier de parole en OC, ouvert à tous, se poursuit à Salignac tous les 3^{ème} lundis de chaque mois à 20h30..

En 2013 des anciens de **Nadaillac** et du Périgord ont été enregistrés par le département dans le cadre de l'opération « **Mémoire de demain** ». Ces vidéos peuvent être visionnées en accès libre sur le lien <https://vimeo.com/album/4141393/> (à partir de la page 26 pour le Salignacois).

Géolocalisation du petit patrimoine :

Depuis cinq ans notre association recense et géocalise le patrimoine vernaculaire de notre territoire. Après les communes de Paulin, **Nadaillac**, St Crépin et Carluçet, Jayac, Salignac (sur Eybènes), Archignac et St-Geniès, le travail se poursuit sur Cazoulès, Orliaguet et Carsac.

Le travail réalisé est visible par tout public sur la **carte de géolocalisation** en ligne sur notre site internet « **memoireetpatrimoine.fr** ».



Contacts : Claude LATOUR - Président - 05 53 28 86 48
Martine CESSAC - Représentante locale de MPS - 05 53 51 04 23

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES MIXTES DE GIGNAC ET NADAILLAC



L'APE, c'est avant tout une équipe de parents motivés et convaincus de l'intérêt de partager idées et compétences pour le bien des enfants et des écoles.

Le but de l'APE est d'organiser des ventes diverses mais aussi de fédérer les familles autour d'événements festifs. Les bénéfices des fonds collectés apportent un soutien financier aux activités, sorties et besoins des écoles profitant ainsi à tous les enfants.

Echanger sur la vie de nos écoles, passer d'agréables moments dans la bonne humeur, c'est dans ce but qu'au tout début de l'année scolaire, l'APE avait invité enseignantes et parents à un apéritif au cours duquel des pizzas avaient été confectionnées dans le four à bois du moulin de Gignac. Nous avons eu le plaisir, à cette occasion, de faire la connaissance de familles nouvellement arrivées sur notre RPI.

Vous tous parents êtes membres de droit de l'APE. Nous vous invitons donc à assister aux réunions de préparation et/ou à donner un petit coup de pouce lors des manifestations selon votre temps et vos disponibilités. Toute aide est la bienvenue !

Notre association ne peut perdurer qu'avec l'aide de tous pour tous les enfants!

Le jeudi 30 septembre 2021, l'APE s'est réunie en assemblée générale pour élire les membres du bureau pour l'année scolaire 2021/2022.

Présidente : Stéphanie Zamparo
Vice-présidente : Céline Soulier
Trésorière : Stéphanie Tronche
Vice-trésorière : Sophie Delmon
Secrétaire : Christelle Leymarie

Le nouveau bureau tient à remercier les membres sortants pour leur investissement dans l'association.

Nous souhaitons également remercier les enseignantes, les personnels communaux, les habitants de nos communes et les municipalités pour leur soutien et leur collaboration aux différents projets.

Nous avons le plaisir de vous présenter les événements et projets pour l'année scolaire 2021/2022 (sous réserve de conditions sanitaires favorables...).

Vendredi 24 septembre 2021 : Invitation à un apéritif de rentrée, au moulin de Gignac. Confection de pizzas dans le four à bois.



Samedi 30 octobre 2021 : Fabrication d'environ 200 litres de jus de pommes pasteurisé, à partir de fruits locaux et cultivés dans le respect de l'environnement.

Du 18 octobre au 8 novembre 2021 : Vente de chocolats de Noël. Distribution des commandes, semaine du 13 au 17 décembre 2021.



Mardi 14 décembre 2021 : Noël pour les enfants, dans la salle des fêtes de Nadaillac. Spectacle de magie, distribution de cadeaux par le père Noël ! Photo de groupe avec le père Noël envoyée aux parents qui le souhaitent.

* Spectacle annulé pour cause de conditions sanitaires défavorables. Néanmoins, le père Noël a laissé, dans les écoles, un cadeau pour chaque enfant.

Janvier 2022 : Vente du jus de pommes pour le déguster avec les crêpes à l'occasion de la Chandeleur !

Le 10 avril 2022 : Vente de gâteaux et de jus de pomme, le matin, à Nadaillac, à l'occasion des élections présidentielles.

Mai 2022 : Un « vide ta chambre » au moulin de Gignac.

Vendredi 24 juin 2022, à 18h : Buvette et apéritif / tapas lors du spectacle de fin d'année organisé par les enseignantes.

Vous souhaitez des renseignements ? Vous aimeriez soumettre des idées ? Rejoignez-nous ou contactez-nous : apegignacnadaillac@hotmail.fr

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre page Facebook APE-Gignac-Nadaillac-Estivals.

On compte sur vous ! A très bientôt !

Société de chasse

OUF, on respire un peu mais pour combien de temps !!!

Nous avons retrouvé un peu de liberté ce qui nous permet de pratiquer la chasse plus sereinement tout en respectant bien sûr les consignes sanitaires imposées.

En 2021, nous n'avons pas pu organiser de repas comme les autres années, mais espérons pouvoir revenir en 2022 à des conditions plus sociétales et se retrouver tous ensemble autour d'un bon repas.

La saison de chasse 2020/2021 n'aura pas été facile pour les chasseurs de palombes, interdit de tirs, pour les autres pas beaucoup de petit gibier. Par contre, le gros gibier : sangliers – cerfs – biches est en augmentation malgré une pression de chasse importante et cause des dégâts aux cultures. Pensez ce que serait le territoire sans chasse et sans chasseurs.

Il a été prélevé sur la commune plus de 40 sangliers, 45 chevreuils, 5 cerfs ou biches, sans compter la sauvagine : renards – blaireaux – fouines et autres.

La saison 2021/2022 accueille de nouveaux adhérents, jeunes ou moins jeunes chasseurs et chasseresses pour y rejoindre les anciens et prendre la relève, ce qui fait plaisir dans un contexte difficile où la chasse est dénigrée de tous les côtés.

Souhaitons leur bonne chasse.

La société de chasse souhaite à tous et à toutes une bonne année 2022 et espère vous retrouver au plus vite.

SOYEZ PRUDENTS ET PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES

Le Président
Bernard GLAUDON



SECRETARIAT DE MAIRIE :

- Le secrétariat de mairie est ouvert à la population :
- ✓ Le lundi de 9 heures à 12 heures
 - ✓ Le mercredi de 14 heures à 18 heures
 - ✓ Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

☎ : 05 53 51 01 45

📠 : 05 53 51 53 31

@ : mairie.nadaillac@wanadoo.fr



BIBLIOTHEQUE SALLE MULTIMEDIAS

Ouverte les lundi / mardi
jeudi et vendredi matin
De 9 h à 12 h
Le mercredi matin
De 10 h à 12 h
Le jeudi après midi
de 14h30 à 17h



AGENCE POSTALE COMMUNALE

TEL : 05 53 51 09 00

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI / MARDI = 9 H – 12 H
MERCREDI = 10 H – 12 H
JEUDI / VENDREDI = 9 H – 12 H



Numéros utiles :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

ALLO MALTRAITANCE EN DORDOGNE : 05 53 53 39 77

CENTRE ANTI POISON : 05 56 96 40 80

SOS VIOLENCES CONJUGALES : 3919

Intramuros

Cet outil de communication a largement fait ses preuves. En effet, à ce jour, vous êtes plus de 330 à utiliser Intramuros. Cette application à télécharger sur les téléphones portables contient des informations sur les commerces et artisans, les associations, les services, l'école, les sites à découvrir mais surtout un outil qui nous permet de vous informer en temps réel (alertes météo – évènements associatifs – nouveaux services ou commerces – etc). C'est un outil également disponible pour diffuser les informations des associations et des commerces ou entreprises. Cette application est totalement gratuite.

Merci à vous

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

Ne pas jeter sans la voir polluer

Prévention des incendies de forêt

SYNTHESE DE L'ARRETE PREFECTORAL N°24-2017-04-05-001

	DU 1^{ER} MARS AU 30 SEPTEMBRE	
	<i>Tout brûlage est interdit</i>	
	Du 1^{er} Octobre à fin février	
	<i>Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage</i>	<i>Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)</i>
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à Déclaration (4) <i>(règles de sécurité, voir ci-dessous)</i>	interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à déclaration (4) <i>(règles de sécurité, voir ci-dessous)</i>	
Professionnel (3)	Interdit	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales – liste en mairie)

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales en mairie)

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral (voir en mairie)

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués **que pendant la période du 1^{er} octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h**

- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**

- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5m/s ou 20km/h)

- **Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- Avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres.

- Pour les parcelles d'une surface supérieure à 5ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5ha maximum séparés de bandes de terres nues d'au moins 10 m de large.

- Mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer. Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.



Ordures Ménagères



2009	2019	2020
304	185	189
kgs/an/hab	kgs/an/hab	kgs/an/hab



Ensemble, fixons-nous
un objectif pour 2025 :
150 kgs/an/hab

Tri sélectif



2009	2019	2020
30	58	53
kgs/an/hab	kgs/an/hab	kgs/an/hab



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



C'est avec consternation que nous constatons trop régulièrement des incivilités aux pieds des conteneurs, bornes de tri ou devant les déchèteries

Nous faisons appel au civisme de chacun afin que de tels gestes ne soient plus récurrents.

Dorénavant chaque commune sera plus vigilante et ces actes feront l'objet de dépôt de plainte systématique auprès des autorités concernées.

Nous vous rappelons que ces dépôts relèvent d'une infraction aux règlements suivants :

- arrêté municipal fixant les modalités d'enlèvement des ordures ménagères ;
- art. 73 du règlement sanitaire départemental ;
- art R.632-1 et R.635-8 du code pénal ;
- art.R.116-2 du code de la voirie routière.

Les infractions à ces différents règlements peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38€ à 1500€).

Mon Calendrier de collecte



Collecte sélective



ENSEMBLE
FAISONS
POUR LE TER-

Janvier 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
52							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	3	4	5	6	7		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
2	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
3	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	12	13	14	15	16	17	18
4	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				13	14	15	16	17	18	19
5	31													14						

Fevrier 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
							21	22	23	24	25	26	27	12	13	14	15	16	17	18
							28	29	30	31				13	14	15	16	17	18	19
														14						

Mars 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							14	15	16	17	18	19	20	15	16	17	18	19	20	21
							21	22	23	24	25	26	27	16	17	18	19	20	21	22
							28	29	30	31				17	18	19	20	21	22	23
														17	18	19	20	21	22	23
														18						

Avril 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							14	15	16	17	18	19	20	15	16	17	18	19	20	21
							21	22	23	24	25	26	27	16	17	18	19	20	21	22
							28	29	30	31				17	18	19	20	21	22	23
														17	18	19	20	21	22	23
														18						

Mai 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
17							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
18	2	3	4	5	6	7	6	7	8	9	10	11	12	27	28	29	30	31		
19	9	10	11	12	13	14	13	14	15	16	17	18	19	28	29	30	31			
20	16	17	18	19	20	21	20	21	22	23	24	25	26	29	30	31				
21	23	24	25	26	27	28	27	28	29	30				30						
22	30	31												31						

Juin 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							4	5	6	7	8	9	10	31	1	2	3	4	5	6
							11	12	13	14	15	16	17	32	1	2	3	4	5	6
							18	19	20	21	22	23	24	33	8	9	10	11	12	13
							25	26	27	28	29	30	31	34	15	16	17	18	19	20
														35	22	23	24	25	26	27
														36	29	30	31			

Juillet 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							4	5	6	7	8	9	10	31	1	2	3	4	5	6
							11	12	13	14	15	16	17	32	8	9	10	11	12	13
							18	19	20	21	22	23	24	33	15	16	17	18	19	20
							25	26	27	28	29	30	31	34	22	23	24	25	26	27
														35	29	30	31			

Aout 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							4	5	6	7	8	9	10	31	1	2	3	4	5	6
							11	12	13	14	15	16	17	32	8	9	10	11	12	13
							18	19	20	21	22	23	24	33	15	16	17	18	19	20
							25	26	27	28	29	30	31	34	22	23	24	25	26	27
														35	29	30	31			

Septembre 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
35							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
36	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9	44	1	2	3	4	5	6
37	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16	45	7	8	9	10	11	12
38	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23	46	14	15	16	17	18	19
39	26	27	28	29	30		24	25	26	27	28	29	30	47	21	22	23	24	25	26
														48	28	29	30			
														49						

Octobre 2022

Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Je	Ve	Sa	Di
							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
							4	5	6	7	8	9	10	44	1	2	3	4	5	6
							11	12	13	14	15	16	17	45	7	8	9	10	11	12
							18	19	20	21	22	23	24	46	14	15	16	17	18	19
							25	26	27	28	29	30	31	47	21	22	23	24	25	26
														48	28	29	30			
														49						

Novembre 2022